



Bertrand SERVOIS

ÉDITORIAL

L'AVENIR
DE NOS
FORÊTS

Et j'ai vu la forêt bouger ... et par ailleurs, l'Administration nous bloquer...

Tremblement de terre ? Trouble de la vue ? Non, ni l'un ni l'autre, mais c'est bien ce que j'ai ressenti récemment en visitant des chantiers dans les forêts de nos adhérents du Limousin et d'Auvergne. Préparation de chantier, plantation de jeunes Douglas, exploitation mécanisée dans une sapinière, débardage dans des parcelles en forte pente... dans chacun des cas, j'ai vu des techniciens de notre coopérative à l'œuvre. Fiers de ce qu'ils font, satisfaits des sous-traitants qui travaillent avec eux sur ces opérations. Mais surtout une impression de dynamisme et de vie ! Là, sur le plateau de Millevaches et dans celui de la Margeride du Cantal, oui, **j'ai vraiment vu la forêt bouger** ! Cela est d'autant plus impressionnant qu'il s'agit de territoires récemment convertis à la forêt. En effet, beaucoup de ces forêts sont nées grâce au Fonds Forestier National après-guerre. Les propriétaires qui ont cru à ces investissements ont acquis leur compétence année après année, avec les techniciens de leur coopérative de l'époque. Ils savent qu'après une récolte on en réinvestit une partie dans la replantation, dans les entretiens avec un objectif clair : produire du bois de qualité, à des conditions économiques raisonnables. C'est ainsi que nous recherchons continuellement des itinéraires techniques compatibles avec l'époque et le marché. Mobilisation des bois veut dire recherche de nouveaux débouchés, de modes de commercialisation adaptés aux essences et aux qualités avec toujours le souci du respect de nos engagements.

Or, il y a des bois dont le marché français ne veut pas et qui trouvent preneurs à l'export ; je veux parler des chênes de seconde qualité et des gros résineux que les exploitants forestiers achètent pour les exporter. Depuis quelques temps déjà nous avons entendu des entreprises de la première transformation se plaindre de l'augmentation (toute récente) des prix du chêne, du fait que les propriétaires organiseraient la pénurie, et que finalement l'export de nos grumes en serait la cause.

Et par ailleurs, j'ai vu notre Administration nous bloquer ...

Soumis à un intense lobbying, le Ministère de l'Agriculture a publié une instruction ministérielle visant à *rendre quasiment impossible d'exporter des bois non écorcés*. Interdiction des procédés de traitement des grumes non écorcées, non prise en compte des propositions de la profession et ce, en dépit des bonnes intentions contenues dans le Plan National Forêt Bois qui vient d'être approuvé par le Ministère de l'Agriculture.

Nos arguments sont les suivants :

- Cette décision s'appuie sur une analyse erronée de la situation,
- Le seul objectif de faire baisser le prix des bois ne résoudra pas les problèmes dont souffre la 1^{ère} transformation,
- Les bois qui partent à l'export, non seulement ne seront plus exploités mais les coupes seront repoussées et l'économie entière en pâtira,
- Enfin, les entreprises sous-traitantes et exploitantes vont être à très court terme dans des situations graves.

Même si le Ministère a publié un communiqué vendredi 1^{er} avril repoussant de trois mois la date d'exécution de l'Instruction technique, nous ne lâcherons pas ce sujet car il nous paraît de la plus grande importance pour aujourd'hui et encore plus pour demain. Si chacun de nous souhaite que notre pays dispose ou re-dispose d'une industrie de transformation de qualité, nous savons tous que nous aurons toujours besoin de la composante d'exportation.

Croyez en mon entière détermination en la matière.

Bertrand SERVOIS, Président d'UNISYLVA

FAITS MARQUANTS

- ◆ Portail adhérent
- ◆ Sylviculture du douglas
- ◆ Hommage à Edmond de SÈZE
- ◆ AMI Dynamic - Aides Financières
- ◆ Assemblées Générales en Régions
- ◆ Brèves : plantons pour l'avenir, TVA, intempéries, calendrier des ventes 2016

Comme annoncé dans l'éditorial de notre numéro de janvier, UNISYLVA met la dernière main à son nouveau **site internet «portail»**, ouvert aux adhérents et destiné à leur faciliter la gestion de leur forêt.

QUI EST CONCERNÉ ?

Ce nouveau site s'adresse tout particulièrement à nos adhérents détenteurs d'un Plan Simple de Gestion agréé (P.S.G.) ou d'un Règlement Type de Gestion (R.T.G.) qui souhaitent avoir à disposition un outil moderne leur offrant une vision complète de la gestion de leur propriété. Beaucoup d'entre vous ont en effet exprimé le souhait d'accéder par internet aux données détenues par la coopérative sur leur propriété.

Où que vous soyez, quand vous le voudrez, vous pourrez consulter les informations qui concernent votre qualité de forestier adhérent d'UNISYLVA. Celles-ci resteront strictement confidentielles et sécurisées par identifiant et mot de passe. Cet accès pourra, si vous le souhaitez, être ouvert à vos ayants-droits préalablement autorisés afin de les sensibiliser.

QUE TROUVEREZ-VOUS SUR CE SITE PORTAIL ?

Vous aurez un accès interactif aux **données de votre document de gestion** : parcellaires cadastraux et forestiers, descriptions de peuplements, programme de coupes et travaux dont vous pourrez utilement suivre les stades de mise en œuvre, années après années (comparaison prévu/réalisé).

Vous trouverez aussi la **cartographie numérique de votre propriété (*)** qui vous procurera une vision globale en ligne de la gestion opérée dans la forêt (fonds de carte IGN, photos aériennes, carte des types de peuplements, de la voirie forestière, zonages réglementaires divers etc..).

Jusqu'à présent, ces informations n'étaient disponibles que sous forme de documents figés (tirages plans papiers ou sous format informatique pdf). La numérisation des données vous permettra d'afficher et d'imprimer les seules informations qui vous intéressent, sous forme de carte ou de liste de données, et de

les enrichir en relation avec votre technicien forestier UNISYLVA.

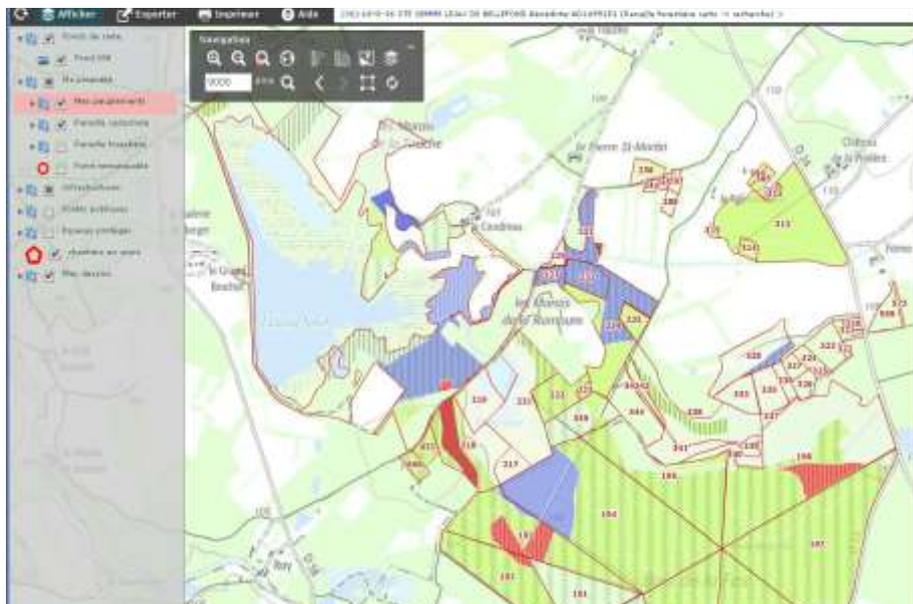
Par ailleurs, ce site étant connecté avec le système d'information d'UNISYLVA, vous aurez accès à **vos données d'activité avec la coopérative** : liste des chantiers en cours, liste de vos factures, documents détaillés (devis, contrats d'apport, duplicata de factures, d'ici fin 2016). A cela s'ajoutera une gestion documentaire qui vous permettra le cas échéant de stocker vous-mêmes des documents numérisés de toute nature liés à la gestion technique, économique ou fiscale de votre patrimoine forestier.

COMMENT Y ACCÉDER ET QUAND ?

L'accès au site portail cartographique d'UNISYLVA, parce qu'il constitue un outil complet et facile d'utilisation, sera conditionné à la souscription d'une **formule d'abonnement annuel, renouvelable, nommé SYLV'AVENIR** qui sera proposée d'ici juin prochain.

La formule de base intégrera les fonctionnalités décrites ci-dessus pour un coût annuel de quelques euros par hectare et par an. **Une formule optionnelle complémentaire** intégrera, pour un coût très attractif, **une nouvelle offre de service** de suivi de gestion de votre propriété par votre technicien gestionnaire UNISYLVA. Cette formule intégrera visite annuelle, compte-rendu technique et financier, mise à jour de la cartographie, remise sur le coût de renouvellement de votre PSG, bilan des opérations prévues/réalisées (bien utile dans le cadre d'éventuels contrôles). À suivre ! ■

() si celle-ci a été confiée à UNISYLVA lors du renouvellement du PSG. Sinon, prévoir un coût préalable de réalisation de cette cartographie.*



Le Douglas est devenu une production et un enjeu économique majeur pour l'économie de la filière bois de nos régions. Depuis deux ans, force est cependant de constater la tendance baissière des prix des bois de forts diamètres (baisse de 12 % en 2015) : leur prix sur pied est au plus équivalent à celui des bois moyens. Tout indique que cette tendance sera durable.

Aujourd'hui, dans des stations correctes et en appliquant la sylviculture courante, on obtient des Douglas de près de 3 m³ à 45 ans, diamètre et volume excessifs qui ne concernent que des marchés de niche. Les grandes scieries industrielles françaises se sont en effet modernisées avec l'adop-



tion de lignes de canter-circulaires qui ont remplacé les traditionnelles scies à ruban. Celles-ci réclament des bois de diamètres moyens, droits, avec des branches fines, bien adaptés aux fabrications de produits

utilisés dans la construction du type « produits reconstitués » (poutres en lamellé collé par exemple).

Face à cette évolution des marchés, il est important de ne plus différer la mise en vente des bois arrivés à maturité et d'anticiper la production des bois de demain. UNISYLVA préconise donc depuis quelques mois à ses adhérents **une nouvelle sylviculture afin de produire des arbres de diamètre et volume unitaire inférieurs, plus conformes aux marchés.**

Ces recommandations sont similaires à celles de l'association interprofessionnelle France Douglas.

→ **Les principes** : une révolution plus courte, en 45 ans maximum, un diamètre d'exploitabilité de 45 cm. On évitera de préserver les bois de plus de 50 cm, sachant que nous détenons déjà en France des stocks de gros bois pour plusieurs décennies de consommation !

→ **La pratique** : les marquages de coupes d'éclaircie privilégieront la production d'arbres co-dominants et de bonne qualité (bois droits, à petits nœuds et peu coniques), plutôt que la production d'arbres dominants présentant la meilleure croissance individuelle.

→ **Première éclaircie plus tardive** : entre 20 et 25 ans (contre 17 et 20 ans actuellement). Cette éclaircie plus tardive favorisera une branchaison plus fine. Cette coupe ne sera plus faite au seul profit des arbres dominants qui seront donc en partie prélevés (en commençant par ceux dont la qualité est non satisfaisante – voir ci-dessus). Elle favorisera les arbres co-dominants de bonne conformation.

→ **Deuxième éclaircie plus tardive** : entre 27 et 32 ans (contre 22 à 27 ans actuellement). Même méthode, complétée du prélèvement d'arbres de bordure à plus forte branchaison avant que leur diamètre ne soit trop fort et les rende quasiment invendables.

→ **Troisième et dernière éclaircie** : entre 32 et 37 ans, à ne prévoir que si nécessaire pour prélever des arbres restant dominants, branchus ou mal conformés, voire tarés, toujours au profit des co-dominants. Cette opération peut correspondre à une coupe préparatoire à la coupe rase (suite page 4).



Nouvelle sylviculture	Scénario - 2 coupes d'éclaircie	Scénario - 3 coupes d'éclaircie
Révolution	40 à 45 ans maximum	40 à 45 ans maximum
Diamètre moyen objectif	40 cm	45 cm
Fourchette volume unitaire moyen	1.0 à 1.5 m ³	1.5 à 2 m ³
Densité finale /ha	500 à 600 tiges/ha	300 à 400 tiges/ha
Volume coupe rase/ha	600 m ³ /ha	600 m ³ /ha

Le choix de la séquence à 2 ou 3 éclaircies résultera d'un compromis selon les stations, la vigueur du peuplement, le volume unitaire attendu par les marchés et bien sûr des attentes du propriétaire.

QUE FAIRE DANS LES PEUPELEMENTS ACTUELS ?

Les équipes d'UNISYLVA conseillent d'orienter les peuplements forestiers ayant déjà 30 à 35 ans vers une 3^{ème} coupe d'éclaircie dite « par le bas », prélevant les gros diamètres (qu'il vaut mieux mettre en marché sans tarder) et laissant les co-dominants grossir. Au-delà de 35/40 ans, si ces gros diamètres sont nombreux, on pourra opter vers la programmation d'une coupe rase. Il faut récolter rapidement les peuplements ayant atteint le diamètre d'exploitabilité de 45 cm à 1.30 mètre.

Toutes les sylvicultures ont leurs avantages et leurs inconvénients. Celle recommandée ici a le mérite d'être adaptée à la demande des marchés majeurs et de permettre une meilleure valorisation des bois .

La production d'arbres de plus gros diamètres reste toujours possible mais ne peut être envisagée qu'avec l'objectif d'accéder à des marchés à plus forte valeur ajoutée (menuiserie ...) et seulement si les arbres sont de

qualité (branches fines, bonne rectitude, faible conicité) ou s'ils ont bénéficié d'une opération d'élagage artificiel (sur 6 mètres, avant 25 ans), ce schéma supposant une révolution plus longue de 60 ans et plus■



HOMMAGE À MONSIEUR EDMOND DE SÈZE

Un homme passionné, au service de la forêt privée limousine

Monsieur Edmond de SÈZE s'est éteint chez lui le 5 janvier 2016. Il avait reçu une dernière fois notre conseil d'administration au mois d'avril 2015.

Son premier engagement en 1944, très jeune, dans la 2nde Division Blindée du général LECLERC de HAUTECLOQUE, au moment de la réduction de la poche de ROYAN, était prémonitoire des qualités utiles à un dévouement sans faille, au-delà de sa famille à la forêt privée française, limousine et, avec son épouse pour sa propriété de BORT en Haute-Vienne en particulier.

Formé à l'Agro, Monsieur de SÈZE aimait la forêt. Il y montrait dans les bois de BORT mais aussi ailleurs en France comme à l'étranger, son sens de l'observation, son esprit méthodique et continu, sa connaissance du terrain, sa curiosité et son ouverture d'esprit, son esprit pragmatique et conceptuel, sa rigueur, son esprit de synthèse, sa patience, sa réflexion de long terme.

Ces qualités l'avaient conduit à faire de sa propre forêt un laboratoire d'essais et de réussites, devenu le rendez-vous de nombreux forestiers du monde entier, détruit malheureusement en grande partie par la tempête de 1999, et replanté depuis par ses enfants.

Ses qualités lui valaient de tous le respect dû au grand forestier et à l'homme qu'il fût.

Curieux de la nature, Monsieur de SÈZE n'en oubliait pas moins les hommes. Il sut très tôt dynamiser la forêt du limousin, à travers les premiers pas du CETEF en 1960, du CRPF en 1963, du Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Haute-Vienne, de l'Union Régionale de la Forêt Privée du Limousin, de GEPROBOIS devenue UNISYLVA. Également Vice-président de la Fédération Nationale des Syndicats de Propriétaires Forestiers, il y soutint notamment la création et le développement des groupements et coopératives forestières en France.

Son idée permanente de regrouper les propriétaires forestiers pour les défendre juridiquement, pour promouvoir la technicité sylvicole et la performance commerciale face à un monde de plus en plus complexe et large, reste toujours très fortement actuelle.

Chrétien convaincu, altruiste, il faisait toujours primer l'intérêt général sur l'intérêt particulier. Ses nominations comme membre honoraire de l'Académie d'Agriculture de France, comme membre de l'Ordre National du Mérite Agricole, comme chevalier de la Légion d'Honneur et comme officier de l'Ordre National du Mérite reflètent avec justesse une vie dévouée au développement de la forêt et à celui de ses hommes■

La lutte contre le dérèglement climatique passe par un développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la France est ambitieux, il s'agit d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à hauteur de 23 % d'ici 2020 et à 32 % à l'horizon 2030.

La réussite de cet objectif repose en grande partie sur la biomasse issue de la forêt et implique d'en développer l'exploitation et la valorisation dans le respect d'une gestion durable.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME, dans le cadre du Fonds chaleur a été lancé en 2015 pour financer des projets à l'échelle des territoires portant sur l'amélioration des peuplements forestiers, l'animation et des investissements matériels et immatériels pour produire du bois-énergie.

Sur les 100 pré-dossiers reçus par l'ADEME, 24 projets ont été sélectionnés représentant un objectif de mobilisation d'un peu plus de 4 millions de m³ de bois supplémentaires sur 3 ans. **Deux dossiers présentés par UNISYLVA ont été sélectionnés (l'un en région Centre-Val-de-Loire et l'autre en Auvergne, sur les départements Allier et Puy-de-Dôme).**

CES AIDES FINANCIÈRES PEUVENT VOUS CONCERNER !

→ Si vous êtes propriétaires en région Centre-Val-de-Loire et/ou dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

→ Si vous souhaitez réaliser des aménagements de petites places de dépôts/retournements associés à de la mobilisation en bois énergie.

→ Si vous souhaitez améliorer ou transformer des peuplements feuillus ou des accrus.



FOCUS SUR CES AIDES

CRÉATION/AGRANDISSEMENT D'AIRES DE DÉPÔT EN FORÊT ET OUVERTURE DE PISTES FORESTIÈRES

L'objectif est de rendre accessibles les dépôts aux camions. Les actions pouvant être financées sont : la création ou l'agrandissement d'aires de dépôts, la mise au gabarit de portions de route (la desserte à proprement parler n'est pas éligible), l'ouverture de piste de débardage, la création de place de retournement, les travaux connexes (ouvrages d'art, fossés, barrières...).

Les projets ne doivent pas être individuellement éligibles aux autres aides de l'État. Le montant de l'aide est plafonnée à 40 % et 20 € HT /m².

AMÉLIORATION DES PEUPELEMENTS, sont concernées :

→ **des conversions de taillis avec réserves en futaie régulière par régénération naturelle.** Les dépenses éligibles sont : les relevés de couverts, les travaux préparatoires, l'entretien, l'ouverture des cloisonnements, la plantation en complément, les dépenses connexes de protection à gibier.

L'aide est de 40 % du montant des travaux éligibles, plafonnés à 2 000 ou 2 500 €/ha selon les cas.

→ **Des transformations de peuplement de type taillis simple, taillis avec réserves pauvres, accrus, en futaie régulière.** Les dépenses éligibles sont les travaux préparatoires, l'achat et la mise en place de plants, de protections gibier et l'entretien durant 4 ans. **L'aide est de 40 % du montant des travaux éligibles, plafonnés à 3 800 ou 4 500 €/ha selon les cas.**

→ **Des coupes d'amélioration dans un taillis simple, dans un taillis sous futaie ou dans un accru.** Les opérations éligibles sont les balivages, les marquages d'ouvertures de cloisonnement, ou d'éclaircies de taillis.

Pour être éligible, la surface par dossier devra être supérieure à 4 ha, pouvant être constitués de plusieurs parcelles supérieures à 1 ha, et avoir un document de gestion durable en cours de validité. UNISYLVA portera chaque projet devant l'ADEME qui sera chargée de transmettre le dossier pour instruction à la D.D.T.▪

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CENTRE - Vendredi 13 mai 2016

Visite des établissements VRIET : une matière première d'exception



Des vins et alcools qui s'enrichissent
des nectars des bois des forêts royales
du Centre de la France.

L'assemblée générale de la région Centre se déroulera dans le département du Loir-et-Cher (41) dans la salle municipale de Tour-en-Sologne.

L'après-midi sera consacré à la visite des établissements VRIET situés à Mont-Prés-Chambord.

Pour diversifier ses activités de sciage, cette entreprise a ouvert depuis 2010 un atelier tonnellerie.

Les plus beaux chênes de la région Centre y sont mis à l'honneur en produisant des fûts de chêne de haut de gamme destinés aux grands crus du monde entier (Australie, Afrique du Sud, Chili...) ■

Établissements VRIET
800 à 1000 fûts /an
Une production 100 % artisanale !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUVERGNE - Vendredi 20 mai 2016

Visite forestière : des solutions pour renouveler les taillis pauvres en réserves

L'assemblée Générale de la région Auvergne se déroulera dans le département de l'Allier (03) dans la salle municipale de Paray-sous-Brailles.

L'après-midi sera consacré à une visite en forêt sur la problématique du renouvellement des peuplements de chênes pauvres en réserves.

UNISYLVA proposera des solutions pour assurer leur renouvellement dans des conditions financières acceptables avec entre autres :

→ Le développement du bois énergie.

→ Les financements possibles avec les crédits de l'ADEME Dynamic Bois (voir article p 5 de cette lettre infos) ■



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BOURGOGNE - Vendredi 27 mai 2016

Visite de la « Maison CHARLOIS », Leader mondial dans la fabrication de merrain

L'assemblée générale de notre région Bourgogne se déroulera dans le département de la Nièvre (58) à la salle municipale de Parigny-Les-Vaux.

Le matin sera consacré à la visite des deux sites du groupe CHARLOIS situé à Murlin au cœur de la forêt des Bertranges et à La Charité-sur-Loire.

Cette entreprise créée en 1928 par Eugène CHARLOIS travaille le bois depuis 6 générations.

Le groupe CHARLOIS se positionne comme le leader mondial dans la fabrication de merrain de chêne français et comme un client majeur de votre coopérative.

Pour valoriser ses merrains, cette société résolument tournée vers l'innovation investit dans :

→ des tonnellerie haut de gamme sur le territoire français (Berthomieu / Ermitage dans la Nièvre), Leroi (Charentes), Saury (Corrèze) et depuis 2011 aux États-Unis.

→ un laboratoire (Exact), situé en Saône et Loire pour caractériser les arômes... ■



Leader mondial dans la fabrication de merrain



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LIMOUSIN - Vendredi 03 juin 2016

Visite de la scierie FARGES : de la grume de résineux à la planche

L'assemblée générale de la région Limousin se déroulera dans le département de la Corrèze (19) à la SARL Colorado située à Rosiers-d'Egletons.

L'après-midi sera consacré à la visite de la scierie FARGES, spécialisée dans le résineux et cliente majeure d'UNISYLVA.

En 2005, Philippe PIVETEAU prend la tête de l'entreprise et y réalisera d'importants investissements :

→chaudières,

→séchoirs,

→raboterie,

→ et en 2010 dans **une ligne de sciage ultramoderne considérée comme l'une des plus performantes de France.**

Cette unité consomme 280 000 m³ de douglas, épicéas et mélèzes, dans un rayon de 120 km. Sa capacité de production est de l'ordre de 140 000 m³ de sciages par an.

Cette scierie soucieuse de valoriser au maximum sa matière première a démarré en 2010 une unité de granulation qui produit des granulés de bois à partir des déchets de sciage générés sur le site ■



Stratégie de la Scierie FARGES

Valoriser à 100% la matière première utilisée.

Tendre vers 0 % de déchets grâce à la production de granulés bois.

MOBILISONS NOUS ! « PLANTONS POUR L'AVENIR »

Dans notre dernière lettre infos, nous vous avons fait part de la création d'un fonds de dotations qui a pour but de collecter des dons de mécénat d'entreprises afin de **financer des projets de replantation**.

Grâce aux dons de 22 mécènes, 350 000 euros ont déjà été récoltés et ont permis de financer la plantation de 200 000 arbres chez 35 sylviculteurs.

**PÉRENNISONS CETTE DYNAMIQUE,
AIDEZ NOUS À TROUVER DE NOUVELLES
ENTREPRISES MÉCÈNES !**



Pour atteindre les objectifs :

→ d'un million d'euros de dons en 2017, afin de reboiser 1 000 hectares !

→ de 10 millions d'euros de dons en 2025, afin de reboiser 10 000 hectares.

Indiquez-nous des entreprises susceptibles d'être intéressées par la démarche et souhaitant renforcer leur image en matière de défense de l'environnement ■

Contact : christophe.bernard@unisylva.com

CHANGEMENT DE TAUX DE TVA À PARTIR DU 01/01/2016 (Loi de finance rectificative 2016 - **modification de l'art 278 bis du C.G.I.**)

TAUX RÉDUIT À 10 %

- Achat, vente et abattage de bois destiné au chauffage (bûches quelque soit leur longueur, granulés, plaquettes).
- Travaux sylvicoles pour les propriétaires identifiés comme producteurs agricoles par un numéro SIREN.
- Plants forestiers et semences forestières.

TAUX À 20%

- Achat, vente et abattage de bois destiné à une autre utilisation que le bois énergie (bois d'œuvre et destiné à la papeterie aux panneaux de particules...).
- Travaux sylvicoles pour les propriétaires non identifiés comme producteurs agricoles (sans N° SIREN).
- Fournitures qui étaient déjà à ce taux avant le 1/01/2016 (exemple des protections à gibier).

Remarque : une tolérance fiscale « écrite » a été accordée pour janvier et février 2016 afin de laisser le temps de diffuser les informations aux professionnels ■



DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES QUI MODIFIENT NOS DÉLAIS

Les travaux d'exploitation forestière ont été une fois de plus fortement perturbés par les conditions météorologiques de cet hiver 2015-2016. En effet, les températures douces (les plus chaudes depuis 1900) et les précipitations importantes des mois de janvier et février ont de nouveau rendu difficile voire impossible la sortie des bois. Votre coopérative, soucieuse du respect de votre patrimoine forestier a préféré suspendre et différer certains chantiers plutôt que de détériorer les sols et les chemins de vos forêts. Cet hiver doux entraîne par ailleurs un effondrement des ventes de bois destinés à l'énergie (dont bois de chauffage) dont les stocks bord de route ne peuvent être évacués faute de demande. Patience ! ■



Calendrier des ventes groupées de 2016

- 16 juin - Bourges (18)
- 7 juillet - Saint Vaury (23)
- 22 septembre - Cosne-sur-Loire (58)
- 6 octobre - Montmarault (03)
- 25 octobre - Nevers (58)
- 24 novembre - Cheverny (41)
- 15 Décembre - Bourges (18)



Siège social : UNISYLVA
31, avenue Baudin
CS30260 - 87 007 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 77 00 81
Email : contact.limoges@unisylva.com
Retrouvez nous sur notre site Web ! www.unisylva.com



PUBLICATION
Directrice de la publication :
Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 45 60